

1741

Vendredi 12 octobre 1956.

Requête du ministre d'Argentine  
à Berne tendant au blocage des  
avoirs éventuellement déposés en  
Suisse par les anciens dirigeants  
péronistes.

Département politique. Proposition du 22 août 1956 (annexe).  
Département de justice et police. Rapport joint du 28 sep-  
tembre 1956 (annexe).  
Département des finances et des douanes. Rapport joint du  
30 août 1956 (adhésion).  
Département politique. Avis du 5 octobre 1956 (annexe).

Après délibération, le Conseil

d é c i d e

- 1) d'approuver le projet de réponse aux deux lettres adressées par le ministre d'Argentine les 4 et 19 juin 1956, mais avec les modifications proposées par le département de justice et police.
- 2) de charger le département de justice et police d'examiner si la requête de la "Junta Nationale de Récupération Patrimoniale", jointe à la note argentine du 19 juin 1956, peut être considérée comme une commission rogatoire et, dans l'affirmative, de réserver à cette demande d'entr'aide judiciaire les suites qu'elle comporte.

Extrait du procès-verbal au département politique (en trois exemplaires); au département de justice et police (en trois exemplaires) et au département des finances et des douanes.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Fleisher*